

Stewart & Morrison Limited *Appellant*;

and

Minister of National Revenue *Respondent*.

1971: November 5 and 8; 1972: January 25.

Present: Martland, Judson, Ritchie, Spence and Pigeon JJ.

ON APPEAL FROM THE EXCHEQUER COURT OF CANADA

Taxation—Income Tax—Company—American subsidiary—Bank loan arranged direct to subsidiary by parent company—Investment by parent company lost—Capital outlays not deductible—Income Tax Act, R.S.C. 1952, c. 148, s. 12(1)(b).

Appellant had an American subsidiary which was doing business in its own name as a separate American company, but was "master-minded" by appellant. Capital was supplied to subsidiary through a bank loan arranged by appellant direct to the subsidiary. This money supplied by appellant was lost in a losing cause. It deducted the amount as an expense. The Tax Appeal Board decided in favour of appellant but this decision was reversed by the Exchequer Court. Hence the appeal to this Court.

Held: The appeal should be dismissed.

The fact that the money so provided was used by the subsidiary to pay its operating expenses, and was lost in a losing cause, does not determine or change its nature of money lent by the respondent to the subsidiary. In the circumstances the advances were outlays by the appellant of a capital nature, the deduction of which is prohibited by s. 12(1)(b) of the *Income Tax Act*.

APPEAL from a judgment of the Exchequer Court reversing a decision of the Tax Appeal Board. Appeal dismissed.

J. G. Edison, Q.C., and R. D. Dalgarno, for the appellant.

G. W. Ainslie, Q.C., and J. R. Power, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered by

Stewart & Morrison Limited *Appelante*;

et

Le Ministre du Revenu national *Intimé*.

1971: les 5 et 8 novembre; 1972: le 25 janvier.

Présents: Les Juges Martland, Judson, Ritchie, Spence et Pigeon.

EN APPEL DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER DU CANADA

Revenu—Impôt sur le revenu—Compagnie—Filiale américaine—Prêt bancaire obtenu par la compagnie mère et consenti à la filiale—Investissement de la compagnie mère perdu—Dépenses de capital non déductibles—Loi de l'impôt sur le revenu, S.R.C. 1952, c. 148, art. 12(1)(b).

L'appelante possède une filiale américaine, constituée en corporation et faisant affaires en son nom propre en qualité de compagnie américaine distincte, mais «dirigée» par l'appelante. La mise de fonds de la filiale a été constituée par un prêt bancaire obtenu par l'appelante et consenti directement à la filiale. Cet investissement de l'appelante a été perdu dans une mauvaise affaire. Cette dernière a déduit le montant de tel investissement à titre de dépense. La Commission d'appel de l'impôt lui a donné gain de cause mais cette décision a été infirmée par la Cour de l'Échiquier. D'où le pourvoi à cette Cour.

Arrêt: L'appel doit être rejeté.

Le fait que la filiale ait utilisé les fonds ainsi fournis pour payer ses frais d'exploitation et qu'ils aient été perdus dans une mauvaise affaire, ne change en rien la nature de l'opération de prêt consenti par l'appelante à la filiale. Les avances constituaient en l'espèce des dépenses de capital faites par l'appelante, dont la déduction est interdite par l'art. 12(1)(b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

APPEL d'un jugement de la Cour de l'Échiquier infirmant une décision de la Commission d'appel de l'impôt. Appel rejeté.

J. G. Edison, c.r., et R. D. Dalgarno, pour l'appelante.

G. W. Ainslie, c.r., et J. R. Power, pour l'intimé.

Le jugement de la Cour a été rendu par

JUDSON J.—The issue in this appeal is whether the appellant taxpayer, Stewart & Morrison Limited, in computing its income for the fiscal period ending June 30, 1966, is entitled to deduct as an expense an amount of \$72,345. It had written off this amount as a bad debt in respect of loans which it had made to its wholly-owned American subsidiary. These loans were made during the period March 1964 to April 1966. The Tax Appeal Board decided in favour of the taxpayer. This decision was reversed on appeal to the Exchequer Court.

The facts were dealt with in great detail in the reasons delivered in the Exchequer Court. I adopt the summary of the facts made at the conclusion of his reasons by the learned trial judge. They are as follows:

The evidence adds up to this, as I appreciate it. The respondent decided that an American subsidiary, to be wholly owned by the respondent, would be incorporated and would carry on business in the United States and be a source of income and profit for the respondent. The subsidiary would carry on business as a separate American company in its own name and right, but it would, to use Stewart's words, be "master-minded" by its parent company and their affairs would be closely related and managed. The subsidiary needed capital, but had none. The respondent would supply, or arrange to supply, the needed capital. It arranged and guaranteed a bank loan direct to the subsidiary and also made direct advances of money to enable it to get started and continue to operate. The advances were treated by both companies and by their auditors, and in the respective books and accounts, as loans from the respondent. Book entries do not necessarily denote the true nature of transactions, but I think that the advances in question were correctly treated as loans. The fact that the money so provided was used by the subsidiary to pay its operating expenses, and was lost in a losing cause, does not determine or change its nature of money lent by the respondent to the subsidiary.

LE JUGE JUDSON—Dans le présent appel, il s'agit de déterminer si la contribuable appelante, Stewart & Morrison Limited, en calculant son revenu pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1966, a le droit de déduire le montant de \$72,345 à titre de dépense. Elle avait défalqué ce montant comme mauvaise créance à l'égard de prêts qu'elle avait consentis à une filiale américaine qu'elle possédait en propriété exclusive. Ces prêts avaient été consentis du mois de mars 1964 au mois d'avril 1966. La Commission d'appel de l'impôt a donné gain de cause à la contribuable. Cette décision a été infirmée en appel à la Cour de l'Échiquier.

Les faits ont été exposés au long dans les motifs qu'a rendus la Cour de l'Échiquier. J'adopte le résumé des faits qui se trouve à la fin des motifs du savant juge de première instance. Les faits sont les suivants:

Après étude, je crois que la preuve se résume aux faits suivants. L'intimée avait décidé qu'une filiale américaine, dont elle serait la seule propriétaire, serait constituée en corporation et ferait des affaires aux États-Unis; cette filiale constituerait également pour l'intimée une source de revenus et de bénéfices. La filiale devait faire des affaires en son nom propre, en qualité de compagnie américaine distincte, mais elle devait, pour reprendre les mots de M. Stewart, être «dirigée» par la compagnie mère, les opérations et la gestion des deux entreprises devant être étroitement liées. La filiale avait besoin d'une mise de fonds, mais n'avait pas de capitaux. L'intimée fournirait la mise de fonds requise ou prendrait des mesures pour qu'elle soit fournie. Elle a obtenu et garanti un prêt bancaire qui a été consenti directement à la filiale et a également effectué directement des avances afin de permettre à la filiale de démarrer et de poursuivre ses opérations. Les avances ont été considérées, tant par les deux compagnies que par leurs experts-comptables, dans leurs livres et leurs comptabilités respectifs, comme des prêts consentis par l'intimée. Les écritures comptables n'indiquent pas nécessairement la nature véritable des transactions, mais je pense qu'on a eu raison de traiter les avances en question comme des prêts. Le fait que la filiale ait utilisé les fonds ainsi fournis pour payer ses frais d'exploitation et qu'ils aient été perdus dans une mauvaise affaire, ne fixe ni ne change en rien la nature de l'opération de prêt consenti par l'intimée à la filiale.

In my opinion, the advances were outlays by the respondent of a capital nature, so far as it is concerned, the deduction of which is prohibited by section 12(1)(b) of the Act and the appeal may be disposed of on that finding alone.

The learned trial judge has correctly characterized these dealings between the parent company and its American subsidiary. The parent company provided working capital to its subsidiary by way of loans. These loans were the only working capital the American subsidiary ever had with the exception of the sum of \$1,000 invested by Stewart & Morrison Limited for the acquisition of all of the issued share capital of its subsidiary. The money was lost and the losses were capital losses to Stewart & Morrison Limited. The deduction of these losses has been rightly found to be prohibited by s. 12(1)(b) of the *Income Tax Act*.

We are not concerned in this appeal with what the result would have been if the appellant taxpayer had chosen to open its own branch office in New York. For reasons of its own, it did not choose to operate in this way. It financed a subsidiary and lost its money.

The case of *L. Berman & Co. Ltd. v. M.N.R.*¹, relied upon by the appellant in this case, is, in my opinion, not in point. In the *Berman* case the taxpayer made voluntary payments to strangers, *i.e.*, the suppliers of its subsidiary, for the purpose of protecting its own goodwill from harm because the subsidiary had defaulted on its obligations. The basis of the decision in the Exchequer Court was this:

It paid the amounts because it had been doing business with the suppliers and was going to continue to do business with them. The payments were made by it for its own purposes and their amounts never became debts of United to the appellant (*Berman*).

I would dismiss the appeal with costs.

¹ [1961] C.T.C. 237.

A mon avis, les avances constituaient en l'espèce des dépenses de capital faites par l'intimée, dont la déduction est interdite par l'article 12(1) b) de la Loi et l'appel peut être jugé sur cette seule constatation.

Le savant juge de première instance a bien qualifié ces opérations que la compagnie mère a conclues avec sa filiale américaine. La compagnie mère fournissait un fonds de roulement à sa filiale au moyen de prêts. Ces derniers constituaient le seul fonds de roulement que la filiale américaine ait jamais eu à l'exception de la somme de \$1,000 que Stewart & Morrison Limited avait investie pour l'acquisition de tout le capital-actions émis de sa filiale. Cet investissement a été perdu, ce qui constituait une perte en capital pour Stewart & Morrison Limited. C'est avec raison qu'il a été conclu que l'art. 12(1) b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisait la déduction de ces pertes.

Dans le présent appel, nous n'avons pas à nous demander quelles auraient été les conséquences si la contribuable appelante avait décidé d'ouvrir sa propre succursale à New York. Pour des raisons personnelles, elle n'a pas décidé de procéder de cette façon. Elle a financé une filiale et elle a perdu l'argent investi.

A mon avis, l'affaire *L. Berman & Co. Ltd. v. M.N.R.*¹, que la présente appelante a invoquée, ne s'applique pas. Dans l'affaire *Berman*, la contribuable avait volontairement effectué des paiements à des tiers, soit aux fournisseurs de sa filiale, afin que sa propre clientèle n'ait pas à subir d'inconvénients du fait que la filiale avait manqué à ses obligations. Le fondement de la décision de la Cour de l'Échiquier était le suivant:

[TRADUCTION] Elle a déboursé les sommes parce qu'elle traitait avec les fournisseurs et allait continuer de traiter avec eux. Elle avait effectué les paiements à ses propres fins et leurs montants n'ont jamais été considérés comme des dettes de la United envers l'appelante (*Berman*).

Je suis d'avis de rejeter l'appel avec dépens.

¹ [1961] C.T.C. 237.

Appeal dismissed with costs

Solicitors for the appellant: Edison, Aird & Berlis, Toronto.

Solicitor for the respondent: D. S. Maxwell, Ottawa.

Appel rejeté avec dépens.

Procureurs de l'appelante: Edison, Aird & Berlis, Toronto.

Procureur de l'intimée: D. S. Maxwell, Ottawa.